



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



IHP/IC-XVII/10
Paris, le 19 juin 2006
Original anglais

Programme hydrologique international

Dix-septième session du Conseil intergouvernemental
(Paris, 3-7 juillet 2006)

AXES D'ACTION DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2008-2009 (PROJET 34 C/5)

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

RÉSUMÉ

La sixième phase du PHI s'achevant en décembre 2007, la planification de la septième phase, qui couvre la période 2008-2013, est bien engagée. Étant donné la place de plus en plus importante que semble appelée à occuper la question de l'eau dans les préoccupations de la communauté internationale en matière de développement durable, il est proposé de lui laisser le statut de priorité principale au cours de la période couverte par le document 34 C/5 (2008-2009), ainsi d'ailleurs que tout au long de la période couverte par le document 34 C/4 (2008-2013).

Décision requise : paragraphe 13.

Proposition préliminaire d'axes d'action du Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (Projet 34 C/5)

Lien avec la septième phase du Programme hydrologique international

1. La sixième phase du Programme hydrologique international, qui couvrait la période 2001-2007, s'achèvera en décembre 2007. La planification de la septième phase, qui couvre la période 2008-2013, est bien engagée (voir les documents IHP/IC-XVII/11 et IHP/IC-XVII/Inf.9). Les principes et le thème principal de cette septième phase, *Dépendances à l'égard de l'eau : systèmes en situation de stress et réponses de la société*, ont déjà été approuvés lors des précédentes sessions des organes directeurs compétents du PHI. Conformément à l'approche stratégique à long terme adoptée pour le PHI - celle de la continuité dans le changement - la septième phase représente encore une autre extension du Programme à de nouvelles dimensions de l'hydrologie appliquée.

2. Lors de la conception de la septième phase, on a pris en considération les objectifs et les recommandations des récentes conférences internationales tant au niveau des Nations Unies que des ONG scientifiques et techniques.

Proposition concernant la priorité principale du document 34 C/4 pour le Secteur des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO

3. Depuis que *l'eau et les écosystèmes associés* sont devenus l'une des six priorités principales de l'UNESCO, l'impact et la visibilité de l'Organisation pour les questions relatives à l'eau se sont sensiblement améliorés. Étant donné la place de plus en plus importante que semble appelée à occuper la question de l'eau dans les préoccupations internationales et régionales en matière de développement durable, le Bureau du PHI a proposé, à sa 39^e session, tenue du 3 au 5 mai 2006 à l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (Delft, Pays-Bas), de lui laisser le statut de priorité principale pendant la période couverte par le document 34 C/4. Entre-temps, la Réunion consultative régionale des États arabes a fait une recommandation identique dans le cadre de la préparation du document 34 C/5. Le thème central pour la période considérée est *L'eau au service de sociétés durables*. Ce thème continuerait de réunir toutes les activités de l'UNESCO relatives à l'eau douce : le Programme hydrologique international, l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau, le Programme mondial des Nations Unies pour l'évaluation des ressources en eau, conduit par l'UNESCO, les 12 centres relatifs à l'eau de catégorie 2 de l'UNESCO, ainsi que les Chaires UNESCO sur les ressources en eau.

4. Alors que dans les années 1990 la principale préoccupation du PHI était d'établir un lien entre l'hydrologie et la durabilité des écosystèmes, il faut maintenant, au XXI^e siècle, adopter une approche plus générale et générique pour traiter l'eau comme une ressource indispensable à la pérennité des sociétés, qui dépendent largement des services rendus par les écosystèmes. Cependant, la durabilité des sociétés est également tributaire de la durabilité économique et sociale. Afin de montrer comment cette dernière dépend de l'eau et, inversement, comment la durabilité des systèmes hydrologiques à différentes échelles dépend des systèmes économiques et sociaux, une approche réellement interdisciplinaire est nécessaire. C'est pourquoi le projet de plan de la septième phase propose un programme de base comprenant cinq thèmes interdépendants et interdisciplinaires. Ces thèmes sont les suivants :

- Adaptation aux effets des changements mondiaux sur les bassins fluviaux et les systèmes aquifères.
- Renforcement de la gouvernance de l'eau au service de la durabilité.
- Écohydrologie au service de la durabilité.
- L'eau et les systèmes permettant la vie.
- L'éducation relative à l'eau au service du développement durable.

5. Cette approche interdisciplinaire doit se situer au carrefour des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales et humaines, de l'éducation, de la communication et de la culture. Étant donné que l'UNESCO se définit par ces domaines d'action, c'est de fait le PHI qui doit prendre plus d'ampleur pour relever le défi de l'interdisciplinarité.

Renforcement de l'interdisciplinarité

6. Pour atteindre cet objectif, le PHI devra continuer à étendre son champ d'action à d'autres branches du savoir. Toutefois, cela ne signifie pas qu'il cessera de se consacrer à l'hydrologie en tant que science. Ce sera même tout le contraire, comme le montre clairement l'action menée jusqu'ici. Des progrès considérables ont été accomplis en hydrologie au cours des 15 à 20 dernières années dans des domaines allant des technologies d'observation à une meilleure compréhension des processus hydrologiques à différentes échelles, en passant par la modélisation. Cependant, ces progrès ne se traduisent toujours pas dans la pratique quotidienne, que ce soit en termes d'établissement de politiques durables des ressources en eau ou de mise en valeur et de gestion de ces ressources. La plupart du temps, et dans de très nombreuses régions du monde, les politiques sont basées sur des connaissances et des technologies obsolètes. (Briser ce verrou reste et restera pendant la septième phase du PHI au centre de l'action du PHI/HELP.)

7. La situation est particulièrement grave dans les pays en développement. Ces pays ne sont pas préparés à faire face aux situations hydrologiques extrêmes que les changements mondiaux tels que l'évolution démographique et les modifications de l'occupation des sols, des courants migratoires, de l'urbanisation et du climat, ou l'action d'autres facteurs mondiaux, risquent de provoquer. Avec la probabilité de modifications des situations extrêmes, il est également probable que les processus qui sont tributaires de l'hydrologie comme les changements dans la dynamique de la qualité de l'eau à l'échelle des bassins et leurs effets sur la santé humaine, ou les changements en matière de sécurité alimentaire dus aux modifications du cycle de l'eau, seront des questions vraiment cruciales qu'il conviendra d'examiner dans un cadre interdisciplinaire. Si les années 1990, et dans une large mesure le PHI, ont été caractérisés par la volonté d'assurer la pérennité des écosystèmes par la diversité, il est vraisemblable que des considérations éthiques et de diversité culturelle, jusqu'ici négligées, devront être placées au centre des préoccupations au XXI^e siècle afin de faire en sorte, en tenant dûment compte du contexte culturel, que les sociétés et les économies qui sont tributaires de l'eau restent viables.

8. Cependant, les capacités nécessaires pour relever avec succès ces défis font défaut, en particulier dans les pays en développement. L'absence d'une gouvernance de l'eau appropriée est la cause profonde de la crise de l'eau qui nous menace. Ce problème de gouvernance est toutefois fortement lié à une bonne connaissance de cette ressource. L'évaluation des ressources en eaux superficielles et souterraines n'a toujours pas été faite dans de nombreuses régions du monde. Les besoins en personnel sont sans commune mesure avec

la main-d'œuvre disponible. Si, par exemple, l'humanité est résolue à atteindre les OMD relatifs à l'eau en Afrique, il faudra accroître en dix ans de 300 % le nombre des spécialistes de l'eau. Tâche gigantesque qui appelle une réaction en chaîne dans tous les systèmes d'éducation. L'éducation relative à l'eau douce doit être beaucoup améliorée si l'on veut éviter une crise de l'eau.

9. Le renforcement des capacités, des institutions au personnel qualifié, doit constituer la raison d'être des activités de l'UNESCO en matière d'eau douce.

Proposition d'axes d'action pour le document 34 C/5

10. En gardant ces principes à l'esprit, il est proposé que les axes d'action du PHI pour la période visée par le 34 C/5, c'est-à-dire 2008-2009, couvrent les cinq domaines suivants :

- **Axe d'action 1 : Développer les capacités d'adaptation aux effets des changements mondiaux sur les bassins versants et les aquifères.**
- **Axe d'action 2 : Élaborer des politiques de gestion des interactions entre hydrologie, qualité de l'eau, santé humaine, santé des écosystèmes et sécurité alimentaire à l'échelle des bassins hydrographiques.**
- **Axe d'action 3 : Améliorer la gouvernance de l'eau s'appuyant sur les sciences dans différents cadres socioéconomiques, en vue de garantir la durabilité.**

Le fait d'avoir des axes d'action communs avec d'autres programmes est certainement un moyen d'accroître les chances de parvenir à une véritable interdisciplinarité. C'est pourquoi il est proposé que deux autres axes d'action soient incorporés au 34 C/5 :

- **Axe d'action conjoint 4 : Développer l'écohydrologie sociale en vue d'assurer un environnement durable (en collaboration avec le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère).**
- **Axe d'action conjoint 5 : L'éducation relative à l'eau au service du développement durable.**

11. Il est proposé que le projet transversal FRIEND (Régimes d'écoulement déterminés à partir de séries de données internationales expérimentales et de réseaux) soit incorporé à l'axe d'action 1, tandis que HELP (L'hydrologie au service de l'environnement, de la vie et de la formulation des politiques) devrait être intégré à l'axe d'action 2.

12. Les initiatives interdisciplinaires - Initiative internationale sur les crues et les inondations, Initiative internationale relative à la sédimentation (ISI) et Programme international mixte AIEA-UNESCO d'application des isotopes à l'hydrologie (JIIHP) - pourraient fort bien être rattachées à l'axe d'action 1.

13. Un projet de résolution annexé au présent document est soumis au Conseil pour examen et décision.

ANNEXE

Projet de résolution concernant une proposition préliminaire d'axes d'action pour le Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (Projet 34 C/5)

Le Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international de l'UNESCO,

Rappelant que la planification de la septième phase du PHI, qui correspond à la période couverte par le document 34 C/4 et porte sur le thème *Dépendances à l'égard de l'eau : systèmes en situation de stress et réponses de la société*, est bien engagée,

Notant que lors des consultations régionales pertinentes, de nombreux États membres ont souligné qu'il restait important, dans le contexte de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), que l'UNESCO se préoccupe des questions d'eau douce et les aborde dans une optique interdisciplinaire,

Recommande au Conseil exécutif de l'UNESCO de faire en sorte que le thème *L'eau et les écosystèmes associés* demeure la priorité principale du Secteur des sciences exactes et naturelles tout au long de la période couverte par le document 34 C/5 (2008-2009) ;

Recommande au Directeur général de veiller à ce que les axes d'action du projet de document 34 C/5 relatifs à l'eau douce correspondent aux thèmes du Projet de plan de la septième phase du PHI, y compris en élaborant deux axes d'action conjoints, comme suit :

- Axe d'action 1 : Développer les capacités d'adaptation aux effets des changements mondiaux sur les bassins versants et les aquifères.
- Axe d'action 2 : Élaborer des politiques de gestion des interactions entre hydrologie, qualité de l'eau, santé humaine, santé des écosystèmes et sécurité alimentaire à l'échelle des bassins hydrographiques.
- Axe d'action 3 : Améliorer la gouvernance de l'eau s'appuyant sur les sciences dans différents cadres socioéconomiques, en vue de garantir la durabilité.
- Axe d'action conjoint 4 : Développer l'écohydrologie sociale en vue d'assurer un environnement durable (en collaboration avec le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère).
- Axe d'action conjoint 5 : L'éducation relative à l'eau au service du développement durable ;

Invite le Secteur de l'éducation de l'UNESCO, l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau et le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) à travailler en étroite collaboration avec le PHI afin de mettre en œuvre les axes d'action conjoints dans le cadre des deux décennies des Nations Unies concernées : la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) et la Décennie internationale d'action : « De l'eau pour tous ».